

COMMUNE DE BATS

Séance du 21 Février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2019

L'An Deux Mille vingt, le Vingt-un du mois de Février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques DUTOYA, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12/02/2020

Présents : DUTOYA Jean Jacques - DUPOUY Jean Marc - DEDEBAN François - LESPIAU Karine –DABESCAT Marc - LION Marie-Agnès - MARTINET Paula.

Absents excusés : LABROUCHE Bertrand – MARTIN Gaëlle - SIMAO Marco –
Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Vu le budget primitif 2019,

Vu que l'attribution des subventions aux associations n'a pas été faite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour l'année 2019, sur le budget 2020, les subventions suivantes aux différentes associations:

- ADMR	600.00€
- TBC BASKET	3 060.00€
- Association des conjoints survivants	70.00€
- Amicale des Aînés Ruraux BATS	150.00€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUTOYA Jean Jacques